

BLOIS 10-11-12 juin 2009



Risque chimique dans les entreprises de peinture et actions pluridisciplinaires

Dr Florence BAJON-THERY,

Dr Eva REBESCHINI, Karine LEANDRE

Les médecins de l'ASTBTP 13

ASTBTP 13

- 23 médecins
- 1 cellule prévention des risques professionnels
- 5920 entreprises BTP
- 50154 salariés

Objectifs



- Évaluer le risque chimique dans les entreprises de peintures
- Identifier les conditions de manipulation des produits
- Partenariats:
 - OPPBTP
 - CRAM-Sud Est
- Plan Régional Santé Travail 2005-2009

Méthode



- Recueil d'informations dans les entreprises de peinture:
 - Recensement des produits utilisés,
 - Conditions d'utilisation, EPI fournis, produits d'hygiène cutanée proposés
- Etude des Fiches de Données de Sécurité
=> analyse des substances chimiques

Résultats

- 44 entreprises étudiées
sur 347 adhérentes dans le département = 12.6%,
soit 621 salariés
- 71 fabricants de peintures
- 457 FDS différentes
 - Analyse: 175 substances distinctes
- 50% des produits non étiquetés

Produits Toxiques



- <2% des FDS, (9 produits / 457 FDS)
- Souvent : des **décapants**
- Contiennent essentiellement :
 - Méthanol (toxicité aiguë)
 - Dichlorométhane (carc 3)
 - Dérivés du plomb (carc 3)
 - Toluène (repro 3)
 - Trichloréthylène (carc 2 muta 3)

Produits Nocifs



- 16% des FDS, (73 produits / 457)
- Contiennent essentiellement:
 - Xylène,
 - Ethylbenzène, acétate de 2 méthoxy-1méthyl-éthyl,
 - et solvants naphthas légers

Produits irritants



- 12% des FDS
- Contiennent essentiellement:
 - Résines époxydes ++
 - Glycidyléther aliphatique
 - Mésitylène

Et les CMR?

- 12 *produits* CMR
 - superposables aux produits « Toxiques »,
 - contiennent surtout du Dichlorométhane (carc 3)
 - interdiction de mise sur marché (en cours/Parl. européen)
- 20% des FDS contiennent des *substances* CMR
 - dont 60% : 2-Butanone-oxime (carc 3),
 - Toluène (repro 3) (12% des FDS)
 - Dichlorométhane (carc 3) (7%)
 - Silice cristalline (CIRC 1), Benzène (carc 1), Composés du plomb (repro 1 et 3, carc 3), Trichloréthylène (carc 2 muta 3), Formaldéhyde (carc 3)

Produits non-étiquetés

- 50%, mais réellement non dangereux?
- 109 produits contiennent substances nocives:
 - Formaldéhyde : []° non précisée
 - Composés du plomb : [0-2.5%], or étiquetage produit « reprotoxique» si []° >0,5%
 - Naphtas lourds hydrotraités *généralement* non classés (concentration en benzène non précisée)

Fabricants de peinture

- 71 fabricants identifiés
- Nombre réduit de maisons-mère
- Qualité de formulation variable d'un fabricant à l'autre



Conditions d'utilisation

- Application:
 - en intérieur, local ventilé (58%)
 - au rouleau ou pinceau (80%)
- EPI proposés:
 - Masque 57%, mais fréquemment inadaptés au risque chimique
 - Gants 76%
- Hygiène cutanée:
 - savon microbille 58%,
 - White spirit: 1,2% ??!

Mise en œuvre de la pluridisciplinarité

ASTBTP 13
Actions auprès
des employeurs
et des salariés

Instances représentatives
FRB section peinture
CAPEB
Chambre artisans

**ENQUETE
PEINTURES**

CRAM-SE
Action auprès des fabricants

OPPBTP
LARA BTP
Contrat de progrès

Actions du service

- Présentation des résultats aux partenaires,
- « Fiche retour » aux entreprises :
 - Synthèse de l'étude
 - Recommandations pratiques

ENQUETE PEINTURES

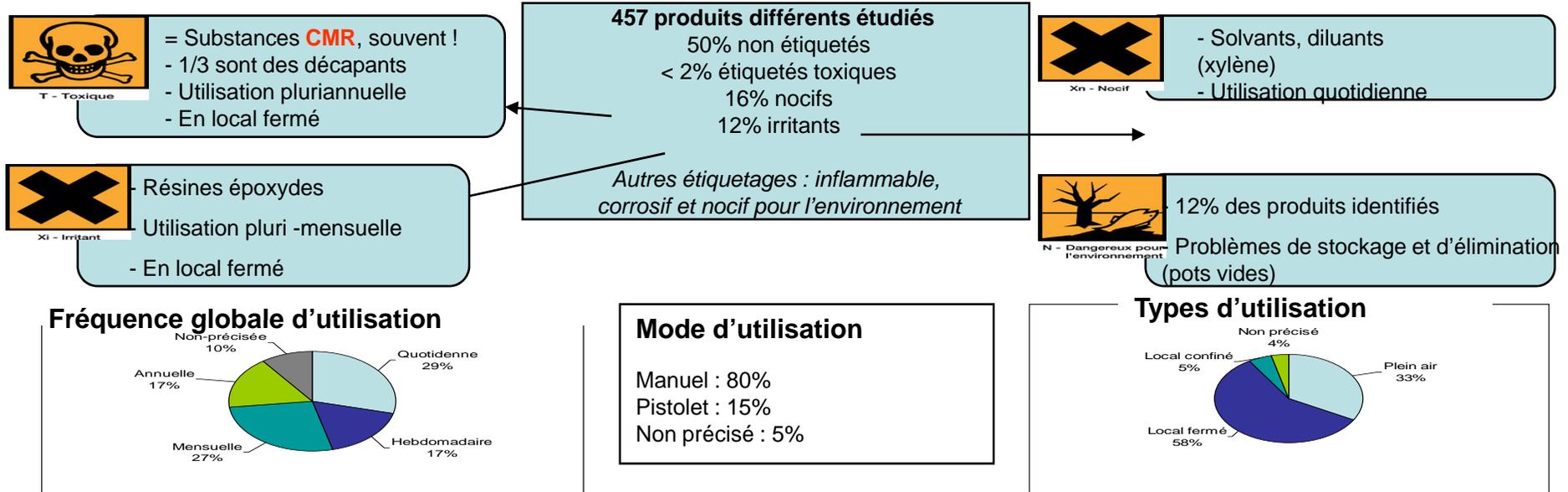
Les résultats

OBJECTIFS : recenser les produits chimiques utilisés dans les entreprises de peintures du département et préciser leurs conditions d'utilisation. Enquête réalisée entre 2005 et 2007 par le service de santé au travail (ASTBTP 13), en partenariat avec l'organisme de prévention (OPP BTP) et la caisse régionale d'assurance maladie Sud Est (CRAM-SE).

13% des entreprises de peintures du département, soient 44 entreprises, ont été visitées (88% du secteur bâtiment, 12% du secteur industriel).

UTILISATION DES PRODUITS

Identification des produits selon l'étiquetage



LES FABRICANTS

71 fabricants différents retrouvés pour un seul département !

Les Fiches de Données de Sécurité sont trop souvent absentes du lieu de travail.

Certains fabricants proposent des peintures moins dangereuses en choisissant mieux leurs composants.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) fournis

Gants : fournis dans 76% des cas
Masques : " 57% "
Combinaison : " 32% "
Lunettes : " 22% "



Nature des EPI trop souvent inadaptée !



RECOMMANDATIONS AUX PEINTRES

Privilégier les peintures en phase aqueuse

CHOIX DES PRODUITS

Un produit
=
Lire l'étiquette



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- ⇒ doit être fournie par le fabricant
- ⇒ permet l'analyse des composants

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Lunettes spécial « risque chimique » :

Matériau recommandé : polycarbonate

Si pistolet / produit corrosif / préparation de support

Masque :

- à cartouches, de type A ou AX (marron)

Sauf si utilisation de polyuréthanes : type B (gris),
ou de résines époxydes : type K (vert),
surtout si local fermé/confiné

- à poussières, type FFP2 ou FFP3,

si ponçage ou application au pistolet

- ou combiné cartouches + poussières,
type A2B2K2P3, si application au pistolet

Gants spéciaux « protection chimique » :

Matière recommandée = nitrile doublé coton

Combinaison :

- jetable, si pistolet ou retrait de peinture au plomb,

- ou en tissu, mais à laver séparément et régulièrement



HYGIENE DE LA PEAU

✓ Avant le travail :

Protéger les mains
avec une crème barrière



✓ Après le travail,

pour le nettoyage des mains :

- Jamais de white spirit !
- Utiliser des pâtes de lavage spécial peinture



Mise en œuvre de la pluridisciplinarité

CRAM-SE
Action auprès des fabricants

Constat d'une évolution des formulations grâce à la réglementation,

La plupart des CMR ont été éliminés,

Restent quelques CMR de substitution difficile dont le 2-butanone-oxime (MECO)

OPPBTP
LARA BTP
Contrat de progrès

Proposition aux entreprises participantes

- de mise à disposition du logiciel LARA

- de contrat de progrès

Instances représentatives
FRB section peinture
CAPEB
Chambre artisans

Sensibilisation au risque chimique à poursuivre,
Parution d'un article dans le journal de la
Fédération du Bâtiment

Conclusion

- Décalage entre réglementation (décret risque chimique et CMR) et la réalité du terrain dans nos petites entreprises
- La méconnaissance du risque chimique persiste («FDS? » « ce sont des peintures à l'eau !»)
- La sensibilisation et l'accompagnement à l'évaluation du risque chimique reste à poursuivre, aux différents niveaux, avec l'appui de nos partenaires

- D'autant que le nouveau système européen vient transformer, entre autre, l' étiquetage ...



Merci de votre attention